245

DE L'ÉTAT FINANCIER

DE L'ANGLETERRE,

ET

DES MESURES PROPOSÉES

PAR LES WHIGS ET LES TORIES.

Imprimerie de Hennuyer et Turpin, rue Lemercier, 24, Batignolles.

DE

L'ÉTAT FINANCIER

DE L'ANGLETERRE,

ET

DES MESURES PROPOSÉES

PAR LES WHIGS ET LES TORIES;

PAR HIPPOLYTE DUSSARD.

EXTRAIT DU *JOURNAL DES ÉCONOMISTES.*
Cahier d'avril 1842.



PARIS.

Au bureau du Journal des Économistes,
CHEZ GUILLAUMIN, ÉDITEUR,
GALERIE DE LA BOURSE, 5, PANORAMAS.

1842

DE L'ÉTAT FINANCIER

DE L'ANGLETERRE,

ET

DES MESURES PROPOSÉES

PAR LES WHIGS ET LES TORIES.

La crise qui tourmente l'Angleterre n'est pas, comme on affecte de le dire, un mal passager dû à des circonstances extraordinaires : bien que le développement en ait été hâté par des événements imprévus, ses causes sont, pour ainsi dire, naturelles; elles tiennent à l'état des tarifs, au système de protection, qui, à mesure que le travail se développe, rend plus fréquents les soubresauts qui le compromettent et le détournent de ses voies, à ce système auquel la sagesse de la majorité des hommes de l'industrie vient demander encore des remèdes contre ses propres ravages.

La constitution de la propriété foncière, la science, qui a aidé le capital à tirer de la terre une somme prodigieuse de produits nets, ont jusqu'à présent permis que cet état de choses se maintînt sans catastrophe. Mais les temps sont accomplis, les crises deviennent périodiques, l'état de la récolte est une mesure de plus en plus certaine de la prospérité industrielle, et c'est avec une juste raison qu'on peut dire qu'un chancelier de l'échiquier anglais sait chaque matin, en ouvrant sa fenêtre, si les coffres de l'État se remplissent ou se vident.

Il n'y a plus, pour l'Angleterre, de temps à perdre : il faut qu'elle entre, dès à présent, dans une voie plus sage; qu'elle attaque avec vigueur les monopoles, ou qu'elle s'attende à perdre bientôt la prépondérance industrielle qu'elle a su acquérir par

son travail opiniâtre, et en dépit des restrictions que l'intérêt privé a pu lui imposer, sous le prétexte de le protéger.

Triste conséquence de l'erreur et de la cupidité : c'est parce que l'Angleterre a développé son énergie, parce que ses peuples ont mieux ou plus tôt que les autres rempli la mission de l'homme sur la terre, qu'elle se trouve aujourd'hui plus près de sa ruine. Ce qui devait l'enrichir à jamais, donner à ses enfants leur juste récompense, le loisir et les jouissances, la mène droit à sa perte. Le privilége, le monopole, la protection, qui, des uns, retombe en cascade sur les autres, sur tous, tour à tour, excepté sur le malheureux ouvrier, ont amené dans la distribution des produits, but de tout travail, des monstruosités : nulle part la liberté n'a passé son bienfaisant niveau sur la puissance d'agir; les entraves ont produit la fraude; le larcin, le mensonge, la violence, sont les auxiliaires du travail. L'avarice réclame aujourd'hui, sans honte et comme un droit, le moyen d'accumuler aux dépens de tous; la lutte est partout, l'harmonie nulle part.

Et c'est cependant vers un si désastreux résultat que nous courons nous-mêmes. Dans un pays où le peuple n'est rien encore, on comprend cette persévérance d'exploitation; mais dans un pays où le peuple est tout, pourquoi sa voix reste-t-elle muette? pourquoi, dans les discussions économiques, le nom du peuple n'est-il jamais prononcé? La raison, s'écrie-t-on, doit gouverner le monde! Est-ce donc au nom de la raison que la nation française est condamnée aujourd'hui à une diète presque toute végétale? qu'elle reste sans habits, sans chemises, sans chaussures, sans moyens d'échanges, au milieu des merveilles de l'intelligence; que la pomme de terre remplace déjà le blé dans son hygiène; que le travail, enfin, laisse de moins en moins, comme aujourd'hui en Angleterre, un excédant de production sur la consommation? Est-ce la raison qui livre le marché, comme une proie, tantôt aux uns, tantôt aux autres, sans s'inquiéter jamais du prix des produits relativement au salaire?

Nous vivons au jour le jour, comme une horde de Cosaques. La pensée de *la stabilité du travail*, condition indispensable, cependant, du bien-être et de l'accroissement normal des richesses au profit de tous, ne semble pas préoccuper le législateur; ses mesures n'ont jamais l'avenir en vue, et lorsque le mal devient intolérable, ce n'est qu'un palliatif timide, embarrassé qu'il y

cherche, et alors encore il l'emprunte à la pensée qui a causé tant de misères, la protection!

L'exemple de l'Angleterre, embarrassée au sein d'une richesse immense, nous ouvrira-t-il les yeux? Je ne sais. Écoutons, cependant, un homme d'une haute portée, M. Senior, lorsqu'il expose, avec une franchise digne d'éloges, les causes séculaires de la crise où se débat son pays, et tâchons d'en tirer pour nous-mêmes un utile enseignement.

« Les millions de travailleurs que nous tenons entassés dans des districts populeux sont accoutumés, non-seulement à la prospérité, mais à une prospérité croissante. Tous leurs calculs sont basés sur une demande progressive de travail...

« Si, au lieu d'augmenter, cette consommation de produits anglais diminuait; si les candidats que chaque année amène sur le marché étaient rejetés ; si le travail devenait précaire ; si un grand nombre d'établissements s'arrêtaient; si d'autres n'occupaient plus leurs ouvriers que trois ou quatre jours; si le salaire diminuait pour ceux qui restent employés; si des familles habituées à une dépense de quarante schellings par semaine n'en recevaient plus que neuf ou dix, nous le demandons, les malheureux ouvriers regarderaient-ils ces faits comme une calamité, ou comme une injustice envers eux?

« Si à leurs yeux le sort qui les accable vient d'une injustice, leurs habitudes, leur instruction, les porteront-elles à la patience, à l'oubli des injures, ou bien à la résistance; et si la patience n'est pas probable, leurs efforts seront-ils redoutables? A toutes ces questions, nous le craignons bien, notre réponse sera alarmante.

« Si la politique de la législature britannique avait été prudente, ou seulement impartiale; si nos gouvernants avaient été assez sages pour savoir que dans l'état de liberté l'industrie prend spontanément sa marche normale; s'ils avaient été assez justes pour sentir que l'intervention en faveur d'une classe de producteurs ou d'une classe de propriétaires, au détriment d'une autre classe ou de la masse, est une injustice, si ce n'est de la folie; si, en conséquence, ils avaient laissé chaque homme exercer son industrie, le gouvernement pourrait déplorer les malheurs du commerce, mais n'en serait pas regardé comme responsable.

« Ou bien encore si, convaincu d'intervention, l'ignorance

seule l'eût guidé; si les seules erreurs qu'on pût lui reprocher étaient des erreurs de jugement; si les membres de la législature ne pouvaient être accusés d'égoïsme; s'ils ne pouvaient être accusés de faire les lois aux dépens du public, pour l'avantage réel ou supposé de la classe à laquelle ils appartiennent; bien que la découverte de leurs erreurs fût de nature à les abaisser dans l'estime publique, elle ne donnerait lieu ni au ressentiment ni à la colère.

« Il est presque inutile de démontrer combien l'une et l'autre de ces assertions sont éloignées de la vérité.

« Pendant de longs siècles, le gouvernement n'a été préoccupé que d'entraver et d'égarer l'industrie nationale. Au lieu de se borner à sa tâche, qui consiste à défendre ses sujets contre la violence et la fraude, de quelque lieu qu'elles viennent, il s'est donné pour mission de les rendre riches, tous ou certaines classes d'entre eux; il leur a dit : « Vous produirez ceci, et pas cela; vous achèterez ou vendrez ce que je vous indiquerai, et aux lieux que je prescrirai. » Il a considéré la masse des consommateurs comme une proie destinée à être abandonnée tantôt à une classe, tantôt à une autre; et lorsqu'une classe s'est plainte des priviléges donnés à une autre, on l'a fait taire en lui promettant d'imposer un nouveau sacrifice au public. Pour enrichir la classe qui exporte ses produits aux colonies, on a empêché les colonies de commercer avec les étrangers; pour faire taire les réclamations des colonies, on leur a réservé le monopole de l'approvisionnement de l'Angleterre. Pour se rendre favorables les forestiers du Canada et les propriétaires de quelques vieux navires qui ne peuvent servir qu'à transporter les bois de construction, on a imposé un droit de 500 à 100 p. 0/0 sur les meilleurs bois, par cela seul qu'ils sont meilleurs et moins chers. Pour réconcilier les armateurs avec cet impôt de 15 p. 0/0 sur le prix d'un navire, on a établi en leur faveur des droits différentiels.

« Pour servir le tanneur anglais, on a soumis le cuir étranger à un droit prohibitif, et on a obtenu le silence des industries qui emploient le cuir, en imposant des droits prohibitifs sur les objets similaires étrangers. Il va sans dire que les favoris des législateurs ont été les propriétaires fonciers; c'était se servir soi-même. Ils ont prohibé l'importation des bœufs, des moutons, des cochons, de la viande, et ils ont mis sur le grain

un droit qui équivaut à 20 p. 0/0 sur le prix du pain, qui porte préjudice à notre commerce, qui convertit les consommateurs de nos produits en rivaux industriels, et qui, surtout, rend le travail incertain.

« Si telle a été la conduite de nos gouvernants, nous répétons notre question, quelle sera la conduite des gouvernés, si les maux que nous prédisons nous atteignent?... Quand on leur dira, et avec toute vérité, que le gouvernement a pris l'initiative dans la direction à donner aux manufactures et au commerce; — quand on leur dira, et avec toute vérité, qu'il s'est servi de cette monstrueuse usurpation pour le profit réel ou supposé, non des masses, mais de quelques-uns; — quand ils découvriront que de tous les monopoles qu'il a conférés, celui qu'il défend avec le plus d'acharnement est le monopole de la subsistance; — quand ils verront que c'est là le monopole qui leur inflige les plus rudes privations, et qui donne à la classe qui gouverne le plus grand et le plus immédiat profit; — nous le demandons de nouveau, endureront-ils ces maux comme une calamité providentielle, ou bien les regarderont-ils comme la triste conséquence d'une injustice? Si la raison les conduit à ce dernier jugement, quelle forme leur ressentiment prendra-t-il? Se soumettront-ils, ou bien chercheront-ils dans leur puissance la réparation de cette longue injure? et leur force est-elle assez grande pour être redoutable?

« A toutes ces questions, il est facile de répondre. La population manufacturière d'Angleterre consiste en millions d'individus agglomérés dans les villes, accoutumés aux discussions politiques. Ils ont leurs chefs et leur propre presse. Ils sont organisés en corps qu'ils nomment *combinaisons*, et qui ont chacun leurs officiers, leur pouvoir exécutif, leur pouvoir délibérant; ils ont des fonds pour les besoins de chaque société, et des fonds pour les besoins généraux de toutes les sociétés réunies. Ils sont habitués par une longue pratique à éluder les lois contre les coalitions, à combattre et à défier l'autorité de l'État. Une telle population est formidable, même dans la prospérité; elle le deviendrait mille fois plus encore dans le malheur, même si ce malheur ne pouvait être attribué aux gouvernants. Mais si cette misère peut être attribuée à la législature; si les travailleurs peuvent accuser la classe gouvernante non plus d'erreur, mais de vol et d'oppression; s'ils se voient

sacrifiés à la rente du propriétaire, aux bénéfices du planteur ou à ceux du forestier canadien, quelles limites peuvent être assignées aux effets de leur colère et de leur violence? Sommes-nous certains que notre richesse, notre grandeur politique, ou même notre constitution sortiraient d'un pareil conflit?

« Nous regrettons de jeter ainsi l'alarme. Nous en déplorons la nécessité, et le rôle que nous jouons ne nous convient guère; mais nous croyons fermement que les dangers que nous avons supposés par hypothèse nous menacent, et notre devoir est de dire au public les bases de notre conviction..... »

Cette prédiction, cette menace, dans la bouche d'un homme d'un grand mérite, entouré de la considération de tous les partis, devait avoir sur les hommes sérieux une grande influence. Aussi le chef actuel du cabinet, qui, lorsqu'il s'agissait de renverser les whigs, s'efforçait de nier la profondeur du mal, et ne l'attribuait qu'à l'imprévoyance de ses adversaires, est-il venu bientôt faire amende honorable, et proposer, à son tour, un remède puisé dans l'éternelle équité, l'abaissement des droits d'entrée sur les articles de grande consommation et les matières premières du travail.

Les mesures proposées par sir Robert Peel sont loin de celles de lord John Russell : il y a entre elles la différence qui se trouve entre une détermination ferme, dictée par la conviction, par le besoin de réparer des torts, et une marche indiquée par la seule nécessité. Lord John Russell avait le mérite de la spontanéité; sir Robert Peel n'a peut-être que celui de la résignation. Aussi ses propositions s'en ressentent-elles; elles sont surtout imprégnées d'une grande condescendance pour l'intérêt colonial, qu'elles protégent par de nouveaux et énormes droits différentiels.

Mais, avant de discuter ces mesures et l'impôt transitoire qui les accompagne, retraçons en quelques lignes les événements qui ont amené le déficit actuel, plaie très-facile à cicatriser, et qui ne mériterait pas l'attention si, derrière elle, ne se cachait pas un état effrayant de désorganisation.

La nation anglaise luttait depuis longtemps contre les tories; elle appelait de ses vœux une réforme politique que lord Grey avait justement nommée *le moyen de la fin*, lorsque éclata la révolution de juillet. Après de nouveaux efforts, les tories tombèrent. A cette époque, le revenu de l'Angleterre,

perception déduite, s'élevait à 50 millions sterling; la dépense, à 47,000,885 liv. st.

Certes, c'est là un beau budget, un budget que la France, malgré ses richesses acquises dix fois moins grandes et sa production chétive, a seule, parmi les nations européennes, la prétention et l'orgueil d'atteindre à son tour!

Mais on se tromperait fort si l'on pensait que cette énorme somme est employée tout entière aux services actifs de la nation, à l'armée, à la marine, à l'administration, aux grands travaux.

Le payement de la dette absorbe à lui seul plus de 28 millions sterling.

Le service des pensions, celui des retraites, la liste civile, votée pour tout un règne, emploient une nouvelle somme de près de 5 millions; de sorte que ce n'est que sur 15 à 17 millions que reposent les services. Si donc quelques économies sont à faire, elles ne peuvent porter que sur cette somme, qui, en effet, s'est trouvée plus tard considérablement réduite[1].

Lord Wellington, dans son dernier ministère, était entré dans la voie des économies ; il avait abaissé le chiffre des services effectifs, de près de 19 millions où il se trouvait en 1827, à 16,648,762 liv. st. en 1830. C'était déjà un chiffre moins élevé que celui qu'avait fixé en 1817 le comité des finances, après une laborieuse investigation. La tâche des whigs en devenait donc plus difficile encore ; on disait qu'après lamoisson des tories, il n'y avait plus pour eux qu'à glaner dans le champ des économies. Ils n'hésitèrent pas à se mettre à l'œuvre cependant, et dès avril 1834, les dépenses totales de l'État se trouvèrent, par leurs efforts, réduites à 44,922,000 liv. st.,

[1] Comparaison. — En Angleterre :

Supposant le revenu brut de 52 millions st., ou	1,300,000,000 fr.	
La perception, la dette, la liste civile, les pensions, absorbent 35 millions st., ou.	875,000,000	
Il reste disponible pour les services.		425,000,000
En France :		
Le budget est de.	1,200,000,000	
La perception, la dette, l'amortissement, la liste civile, la Légion-d'Honneur, etc., absorbent .	525,000,000	
Il reste disponible.		675,000,000

Soit 250 millions de plus qu'en Angleterre.

et le budget des services effectifs, qui en 1831 s'était élevé à 17,782,487 liv. st., ne présentait plus que la somme de 14,622,219 liv. st.

Ainsi, en moins de trois années le ministère de la réforme opéra une réduction totale dans les dépenses d'environ 3 millions st., c'est-à-dire une économie de plus d'un sixième!

Les gros traitements, les sinécures firent une partie des frais de ces réductions. En moins de deux ans, douze cent quatre-vingt-cinq places furent supprimées ; elles présentaient un chiffre de 220,000 liv. st. Une économie pareille fut réalisée par la réduction des traitements au-dessus de 25,000 fr. Ces traitements, dans tous les services, s'élevaient à 494,898 liv. st.; une réduction de 199,429 liv. st. en ramena le total au chiffre de 295,469 liv. st.

Le service des colonies s'élevait en 1830 à.. .	572,717 liv. st.
Une économie de.	224,615
a réduit ce service à.	348,102 liv. st.

L'époque de ces mesures réparatrices est déjà loin de nous. Nous insistons cependant sur ces détails, parce qu'il nous semble que de bons enseignements peuvent en sortir. On se fait difficilement chez nous l'idée d'un ministère assez téméraire pour oser porter la main sur les traitements, et s'exposer au ressentiment et au vote hostile de milliers d'individus influents.

Ce n'est pas qu'en France on ne connaisse aussi les réductions; mais ce qui distingue les réformes anglaises des nôtres, c'est que les premières n'atteignent que les gros traitements, et que les nôtres, au contraire, ne frappent que les employés subalternes. Il n'est pas jusqu'à la taxe proposée par sir Robert Peel qui ne témoigne de cette déférence pour les pauvres. On sait que tous les revenus au-dessous de 150 liv. sont exceptés de l'*income tax*. Les réductions de salaires opérées par les whigs ont porté sur un salaire moyen de 226 liv. st.

Une réduction de dépenses de 3 millions sur moins de 17 est certes une œuvre radicale ; mais lord Althorp a senti que sa tâche serait imparfaite si cette économie ne profitait directement à la nation : aussi appliqua-t-il immédiatement ces nouvelles ressources au soulagement des contribuables. Des droits élevés furent abaissés, des taxes furent diminuées ou totalement sup-

primées; on entra dans la voie nouvelle avec fermeté, on fit un pas immense vers les idées de Huskisson, on opéra un dégrèvement total de près de 3 millions sterling.

Ainsi, d'une part, une diminution de 3 millions dans les dépenses; de l'autre, un dégrèvement laissant 3 autres millions dans la poche des contribuables. C'est pour un ministère une tâche assez belle, accomplie en trois années.

Les dégrèvements tant des droits de douanes que des impôts de consommation et autres, ont porté sur les objets suivants:

Suppression du droit ou de la taxe[1]. Coton imprimé, houilles et ardoises, tuiles, chandelles, timbre pour reçus de petites sommes, taxe foncière, impôt sur les brochures, sur les voyageurs à cheval ou en voiture, sur les clercs ou commis, les teneurs de livres et garçons de bureau, les surveillants, les directeurs d'entreprises, les garcons de boutique, de magasin.

Taxes réduites de moitié. Annonces, savons, taxe sur les boutiques, taxe des maisons, payables par les traiteurs patentés.

Taxes et droits réduits du tiers ou de moindre proportion. Chanvre, drogueries, assurances maritimes, coton et laine, impôt des maisons, de 18 à 10 liv. st., etc.

Depuis, les whigs ont persisté dans cette voie, et la seule modification apportée au tarif des lettres assurerait la gloire d'une administration. Cette réforme, en effet, est la mesure la plus démocratique qui ait été prise depuis longtemps; elle fait plus pour les progrès des idées que ne peuvent faire les publications à bas prix qui inondent l'Angleterre : c'était le complément nécessaire des rails-ways.

Le ministère comptait sur un accroissement normal dans la fortune publique; il se croyait assez riche pour tenter la grande mesure de l'affranchissement : il paya aux colons 25 liv. st. pour chacune des huit cent mille pauvres créatures humaines devenues *propriété*, et augmenta ainsi la dette de 20 millions st.

Malheureusement les mauvaises récoltes se succédèrent; en douze ans, l'Angleterre a acheté au dehors pour 252 jours de subsistances, 61,479,000 hectolitres de grains, au prix de 1,834,370,000 fr., sur laquelle somme la prime du propriétaire s'est élevée à 350 millions.

[1] Ces détails sur les dégrèvements d'impôts ont été publiés par le gouvernement anglais dans une brochure anonyme intitulée: *Le Ministère de la réforme et le Parlement réformé*, et qu'on attribue à lord Brougham.

Une telle dépense, devenue obligatoire, dut nécessairement entraver la consommation des objets manufacturés ; les fabriques ralentirent leur travail, les salaires diminuèrent, et, comme il arrive toujours, ce fut au moment où le pain était le plus cher que les ressources du travailleur furent le plus faibles. En même temps la complication des affaires européennes obligea les divers états à des dépenses nouvelles ; l'espoir fondé de voir l'aisance générale augmenter le produit des impôts fut déçu : les recettes ne balancèrent plus les dépenses, considérablement augmentées. Le déficit fut annoncé.

En 1838, ce déficit s'élevait déjà à 1,428,000 liv. st. Réduit à 430,000 livres en 1839, l'insurrection canadienne, l'expédition de Chine, celle d'Orient, ne tardèrent pas à le relever, et en 1841 il s'établissait comme suit :

Dépenses.	50,819,000 liv. st.
Recettes nettes	48,345,000
Déficit.	2,469,000 liv. st.

Ainsi les recettes avaient diminué de 2 millions ; les dépenses s'étaient élevées de 5,897,800 liv. depuis 1834.

Dans sa proposition, sir Robert Peel porte ce déficit à 2,569,000 liv. st. Il croit que les mesures financières qu'il a imaginées produiront une balance en faveur, de 4,300,000.

Les besoins de l'armée absorberont de cette somme 3,000,000 sterling ; il restera donc, d'après sir Robert Peel, 1,300,000 liv. st. disponibles pour faire face aux éventualités de diminution dans les recettes que pourront momentanément amener les dégrèvements du tarif.

Un déficit de 2,569,000 liv. st. sur un budget de 48 millions n'est certes pas bien menaçant. Mais il ne faut pas perdre de vue que la dette et les dépenses obligées absorbent près de 35 millions, et que c'est sur la somme nette qui reste après ces payements, et qui est consacrée aux services effectifs, que ce déficit porte tout entier.

Quatre moyens se présentaient à lord John Russell pour y faire face :

1° L'emprunt. —Mais l'emprunt, à moins qu'on n'y eût recouru chaque année, n'eût comblé le déficit qu'une fois ; il laissait l'avenir chargé du même déficit, augmenté de l'intérêt

de la somme empruntée. C'était, comme on dit, reculer pour mieux sauter. Lord John Russell n'avait aucun intérêt privé à contracter un emprunt pour en faire payer l'escompte par le pays. Il ne s'arrêta pas à ce moyen, que sir Robert Peel à son tour regarde comme désormais impraticable;

2° Une augmentation d'impôts. — Cette mesure fut d'abord tentée. On établit en 1839-40 une surtaxe générale de 5 p. 100 sur les droits de douanes, et de 10 p. 100 sur toutes les contributions. Cette mesure produisit une somme de 200,000 liv. st. Les whigs persistent à dire que sans les complications politiques et le déficit de la récolte, elle eût suffi aux besoins; les tories se rendent populaires en disant que la nation ne saurait supporter une augmentation d'impôts, surtout des impôts de consommation, sans voir diminuer à l'instant la production, et que ces impôts tombent de tout leur poids sur les classes laborieuses. Ils disent avec raison que lorsqu'une augmentation d'impôts de cette nature coïncide avec le ralentissement du travail, elle devient une calamité publique, une cause de ruine progressive pour une nation. Ils disent, et les whigs en conviennent, que dans ces moments, loin de proposer un nouvel impôt, il faut au contraire recommander aux agents du fisc d'apporter un redoublement d'égards et d'indulgence dans la perception;

3° Une émission de bons royaux. — Ici les inconvénients de l'emprunt se représentent. Les bons royaux doivent être réservés pour une dépense urgente, imprévue, et lorsque les ressources annuelles permettent de les retirer de la circulation en temps opportun;

4° Enfin l'économie politique, le bon sens qui, pour le dire en passant, n'est pas toujours le sens commun, enseignait à lord John Russell que l'abaissement des droits d'entrée sur les matières les plus indispensables devait d'une part en augmenter la consommation, de l'autre permettre à la nation une économie qui ferait retour aux autres produits, et par conséquent stimulerait l'activité manufacturière, dont les charges en même temps se trouveraient amoindries.

Il proposa donc :

1° Un dégrèvement sur le blé étranger, dont il fixa le droit d'entrée à 8 schellings par *quarter* de 2 hectolitres 90 litres chacun;

2° Un dégrèvement de 24 schellings sur 60 en faveur du sucre étranger, laissant en même temps à 24 schellings le droit sur le sucre colonial par quintal anglais de 50 kilogr. environ ;

3° Enfin un dégrèvement de 5 schellings sur 55 en faveur du bois de construction étranger, portant en même temps de 10 schellings à 20 le droit sur le bois colonial, par *load* de 50 pieds cubes anglais.

Mais avant d'aller plus loin dans l'examen de ces mesures et de celles que sir Robert Peel a proposées pour les remplacer, il convient de dire quelques mots de l'assiette des impôts en Angleterre ; on comprendra mieux la portée des mesures financières des hommes d'état qui la dirigent.

C'est au Long-Parlement, alors que les désordres du roi Charles avaient jeté la nation dans une horrible tourmente, que fut réservée la triste tâche de faire de l'excise une branche régulière de revenus. Pym, qui en fit la proposition, avait stipulé qu'il cesserait avec la guerre ; mais on sait le cas qu'il faut faire de telles promesses, toujours sincères lorsqu'elles sont faites, mais toujours oubliées. Aussi l'impôt de consommation est-il bientôt devenu la source principale des revenus de l'Angleterre.

Ce fut aussi le Long-Parlement qui régularisa l'impôt foncier. Du temps de Cromwell cet impôt, joint au revenu de la douane, produisait déjà 1,100,000 liv. st.

On trouve au temps de Henri VI un rudiment de l'impôt sur le revenu. Ce qui est surtout curieux, c'est que cet impôt était alors progressif, tant il est vrai qu'il n'est aucune théorie qui n'ait été essayée.

Mais c'est en 1798, sous le ministère de Pitt, fils de William, que cet impôt fut voté pour la première fois depuis la révolution.

L'impôt foncier, le *land tax,* fut d'abord, par le Long-Parlement, établi à 4 sch. par livre, c'est-à-dire à un cinquième du revenu.

Ce fut le whig Walpole qui le ramena à un vingtième ; et si plus tard il fut de nouveau reporté à un cinquième, ce fut une moquerie honteuse, car l'évaluation du revenu resta ce qu'elle avait été au temps de la révolution. Si bien qu'au lieu d'un cinquième, ce n'est aujourd'hui que le soixantième de son revenu que paye le propriétaire foncier.

L'impôt direct, *les assessed taxes*, le timbre, la poste, l'en-

registrement, les voitures, les impôts du luxe, restèrent longtemps insignifiants. Aujourd'hui encore ils sont moins élevés que les impôts de consommation : les douanes et l'excise font depuis longtemps les honneurs du budget.

L'excise resta plus élevé que la douane jusqu'en ces derniers temps. Il est curieux de suivre les progrès de l'un et de l'autre impôt.

En 1760, le revenu de la douane était de près de 2 millions; celui de l'excise s'élevait à 4 millions. De 1760 à 1784, la douane se tint entre 2 et 3 millions. En 1785, le chiffre s'éleva tout à coup jusqu'à 4,592,091 liv. st. : ce fut l'année où la paix fut conclue; mais il redescendit bientôt à 3 millions et une fraction jusqu'en 1796, où il n'était plus que de 2 millions et demi.

Cette décroissance eut lieu pendant une période de paix. En 1800, il atteignit 7 millions.

Pendant cette même période, l'excise ne cessa d'augmenter. En 1800, ce revenu était de 12,121,523 liv. st.

De 1800 à 1815, le revenu de la douane s'éleva de 7 à 10,960,000.

A la même époque, le revenu de l'excise se trouvait de 25,264,076.

En 1829, l'excise atteignit la somme énorme de 27 millions! Ce fut son apogée. Dès lors les hommes d'État commencèrent à entrer largement dans une meilleure voie, en songeant sérieusement à continuer le dégrèvement commencé par les tories. Pitt avait porté un rude coup à l'excise, en démontrant que cet impôt absorbait les trois cinquièmes du salaire. Une pensée domina tout le monde, le soulagement des contribuables.

Pendant ce temps, le revenu de la douane s'élevait. En 1830, il n'était encore que de 18 millions; mais en 1839, nous le voyons à 23 millions et demi, tandis que l'excise ne rendait plus que 14 millions.

Cette prodigieuse et presque subite augmentation n'est cependant pas due, comme on pourrait le croire, à une aggravation de droits; loin de là. Nous avons vu que les whigs avaient effectué de 1830 à 1834 un dégrèvement de 3 millions. Or, depuis la paix, ce dégrèvement du tarif s'est élevé à un total de 7 millions et demi. Pendant le même temps, l'impôt

indirect a été dégrevé de 12,000,000; les *assessed taxes*, de 4,500,000[1].

Quant à la *land tax*, dégrevée à son tour, elle est aujourd'hui ce qu'elle était du temps de la reine Anne : alors comme à présent, elle produisait au trésor un revenu d'un million environ.

Ces résultats sont utiles à constater. On voit que dans toutes les phases à travers lesquelles a passé l'Angleterre, l'idée de faire contribuer le sol pour sa part dans les charges publiques ne lui est pas venue. La constitution de la propriété, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, l'a affranchie de l'impôt comme elle s'était affranchie petit à petit des services auxquels elle était tenue. Et il faut bien le remarquer, si lord John Russell cherchait à atteindre la propriété, c'était par un dégrèvement de tarifs, et non par un impôt direct qu'il voulait le faire. Sir Robert Peel a suivi ce mode, qui ne change rien à la constitution de la propriété.

Les chiffres qui suivent montrent en quelle proportion les impôts divers contribuent à remplir le trésor public.

Le revenu brut de l'Angleterre s'est élevé en 1839, à l'époque où le ministère s'est inquiété des symptômes de déficit et où le besoin de dépenses extraordinaires s'est fait sentir, à la somme de 52,226,959 liv. st.

Voici comment cette somme s'est répartie entre les diverses branches du revenu[2].

IMPOTS DE CONSOMMATION.		
Douanes.	23,508,681	38,236,104 — net, 35,093,000
Excise.	14,727,423	
IMPOTS DIRECTS ET AUTRES TAXES.		
Timbre et voitures de louage.	7,217,265	13,990,855
Poste aux lettres.	2,390,763	
Impôt territorial (*land tax*).	1,174,100	
Domaine	575,815	
Diverses.	2,943,157	
Total égal au revenu brut. . .		52,226,959 liv. st.

[1] Depuis la paix, les dégrèvements totaux se sont élevés à la somme de 28 millions sterling, ou plus de 600 millions de francs.

[2] The *Preference interests*. 1841.

Ainsi l'impôt de consommation s'élève aux trois quarts du revenu total.

La douane seule en forme près de la moitié;

L'excise plus du tiers;

Tandis que la terre ne paye que le trente-troisième des charges publiques, même en y comprenant le revenu du domaine.

Nous avons vu qu'au temps de la république, les revenus des douanes et celui de l'impôt foncier étaient à peu près égaux.

Si nous établissons une comparaison de ces chiffres avec ceux des impôts analogues en France, en Prusse et en Autriche, par exemple, nous trouverons qu'au propriétaire anglais seul a été réservé le privilége d'échapper à la taxe foncière.

Ainsi, en Prusse, sur un revenu de...	51,700,000 thalers,
L'impôt foncier est de..............	26,600,000
Soit plus de la moitié.	
En Autriche, sur....................	164,000,000 de florins,
L'impôt foncier est de...............	87,000,000
Soit plus de la moitié.	
En France, sur un revenu de........	1,200,000,000 de francs,
La taxe foncière s'élève à...........	359,000,000
Soit près du tiers, sans parler des centimes additionnels.	

Pour peu qu'on examine avec attention les chiffres qui précèdent, on conviendra avec M. Senior que la tâche dont il s'agit consiste moins à accroître les taxes qu'à en améliorer l'assiette. La nation anglaise est trop éclairée sur ses véritables intérêts pour qu'un ministère, quel qu'il soit, ose retourner vers les idées qui dominent encore en d'autres pays, la protection. C'est par le dégrèvement successif qu'elle veut rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, équilibre dont la rupture est sans conséquence si on l'examine en elle-même, car la réforme postale seule est cause de près du tiers du déficit, mais qui est effrayante, si l'on songe à la périodicité des crises que désormais doit amener le développement du travail faussé par le système de protection.

On n'a pas assez remarqué que lord John Russell, avant de proposer ses grandes mesures de dégrèvement, avait voulu donner aux colonies le moyen de lutter contre les étrangers, qu'il admettait avec elles sur le marché anglais. Il avait de-

mandé le dégrèvement général des droits d'importation aux colonies des articles de grande consommation venant de l'étranger.

La loi actuelle prohibe l'importation étrangère aux colonies anglaises du bœuf, du porc, du poisson, du café, du cacao, du thé, du sucre brut, de la mélasse, du rhum. La farine, les bois de construction, les meubles, la verrerie, le tabac, le savon, les tissus de coton, sont frappés d'un droit de 20 à 40 p. 100. Les livres, le papier, les soieries, l'horlogerie, les cuirs ouvrés, de 30 p. 100, etc. Lord John Russell voulait avant toute chose faire cesser cette infériorité relative.

Et en effet, il n'est pas d'article de grande consommation qui, à la Jamaïque, par exemple, n'ait une valeur double de celle qu'il a en Angleterre. Ainsi un mouton s'y payait, en 1839, 2 liv. st. à 2 10, ou 50 à 62 fr. Le pain, 55 à 60 cent. le demi-kilog. ; le mouton, 1 fr. 50 le demi-kilog.; le lait, 1 fr. 25 le litre; le beurre, 4 fr. le demi-kilog. ; le sel, 50 cent.

La proposition de lord John Russell devait avoir pour effet de réduire, par ce dégrèvement, le prix de main-d'œuvre du sucre de 5 sch. 6 d. à 1 sch. 6 d. par quint. anglais de 50 kil. C'était plus qu'il n'en fallait pour compenser la baisse qui devait nécessairement suivre la modification du tarif relativement au sucre étranger. Cette modification, nous l'avons dit, consistait à descendre de 60 schell. par 50 kil. à 36 schell. les droits sur les sucres étrangers, laissant toutefois à 24 sch. le droit sur le sucre colonial, établissant ainsi un droit différentiel de 50 p. 100 en faveur de ce dernier.

Depuis sept ans, la consommation du sucre a considérablement diminué en Angleterre; elle était de 20 liv. 11 centièmes en 1831; elle ne fut plus que de 15 liv. $1/4$ en 1840; et le prix, qui était de 23 sch. 8 d. à la première époque, était, en 1840, de 49 sch. 1 d.

Un tel état de choses appelle évidemment une modification dans les tarifs.

La moyenne de la consommation de onze années est de 4,545,000 quintaux; or, comme, en 1840, il n'en a été consommé que 3,606,000, et, en 1841, 4,065,000, et que sur ces quantités le sucre étranger a fourni une part, on peut dire, à coup sûr, que la production coloniale n'en pouvait four-

nir davantage, et qu'un dégrèvement du sucre étranger lui eût permis de remplir les vides, soit 4 à 500,000 quintaux au moins, qui eussent procuré au trésor une somme de plus de 1 million sterling.

C'est une grave erreur que de considérer le sucre comme une denrée de luxe. En Angleterre surtout, où l'usage du thé est devenu général, et où dans les bons temps il remplace, jusque dans les moindres cabanes, la bierre et l'eau-de-vie, le sucre est une denrée de première nécessité. Aujourd'hui, la stagnation du travail, d'une part, et le haut prix du sucre, de l'autre, privent les pauvres gens de cette boisson. Les enfants ont un besoin urgent de sucre: la nature a édulcoré jusqu'au lait de la mère.

Les hommes d'État d'Angleterre ne peuvent prétendre que cet aliment soit, en effet, une consommation de luxe. Nous lisons dans le mémoire de M. Senior, déjà cité, les faits suivants:

La loi accorde

Aux marins............................	34 liv.	3 onces de sucre.
Aux condamnés......................	22	13
Aux vieillards dans la maison de refuge..	22	12

Et cependant, aujourd'hui, la cherté de cet aliment le fait retrancher complétement de la diète du pauvre ouvrier. Dans les chaumières, les familles ont remplacé le thé par de l'eau chaude où l'on met une croûte de pain brûlé: cette boisson-là n'exige pas de sucre!

Pour les bois de construction, lord John Russell avait adopté l'idée de la commission de 1821: il opérait une surtaxe sur les bois coloniaux, qu'il portait, avons-nous dit, de 10 à 20 sch. le load de 50 pieds cubes, et il réduisait le droit des bois étrangers de 55 à 50 sch. Ce mode avait eu autrefois pour résultat de porter le revenu sur cet article de 927,000 à 1,552,000 liv. st. Lord John Russell attendait un revenu de 500,000 liv. de cette modification.

Mais ce revenu n'était pas le seul résultat de cette mesure pour le pays. Malgré le prix actuel des bois de construction étrangers, la marine anglaise ne saurait se dispenser d'en faire usage: aussi les armateurs se plaignent-ils avec force de l'élévation extrême de ce droit différentiel, et c'est à cette protection accordée aux colonies qu'ils attribuent l'état précaire, au-

jourd'hui, de la navigation. Le bill de lord John aurait eu pour résultat une diminution de 15 p. % dans les frais de construction des navires, par conséquent, un abaissement proportionnel dans le fret, et, par suite, dans le prix des marchandises importées; tout se tient.

Quant au blé, il suffit de dire que l'Angleterre a importé, en 1841, 2,372,000 quarters de froment. Le droit actuel a produit un revenu de 575,000 liv. st. Le droit fixe eût donné 1,105,000 liv. st.

Ainsi le droit eût produit davantage et la denrée eût été moins chère. Au reste, nous reviendrons sur cette question des céréales, la plus importante de toutes les questions économiques, parce que, des variations du prix des subsistances, naissent invariablement les soubresauts qui compromettent le travail.

Il est inutile de nous arrêter plus longtemps aux mesures financières proposées par les whigs; les conservateurs les ont renversés. Voyons ce qu'eux-mêmes ils prétendent faire.

Dans son exposé des motifs, lord John avait parlé d'un impôt foncier et d'un impôt sur le revenu. Il était évident que, dans un besoin extrême, il n'eût pas reculé devant ces impôts, surtout devant le premier, qui eût pu devenir alors un impôt normal. Les tories s'en effrayèrent, et, à tout prix, il leur importait de renverser le ministère. On ne discuta pas ses mesures; on dit qu'il ne possédait pas assez la confiance du pays pour mener à bien les réformes nécessaires : il tomba. Sir Robert Peel n'avait aucun plan arrêté; il voulait, si des réformes étaient indispensables, en avoir la direction; voilà toute sa pensée. Mais il ne tarda pas à se rendre compte de la situation à laquelle le régime protecteur avait amené l'Angleterre; il n'hésita plus.

Il proposa :

1° Un dégrèvement sur les blés, à l'aide d'une échelle graduée, comme en France. C'est là un mauvais moyen : il laisse le commerce sans sécurité. Nous nous en occuperons plus tard.

2° Des modifications au tarif dans le sens de la liberté du commerce, mais qui montrent en même temps une grande prédilection pour l'intérêt colonial.

3° Un impôt transitoire de 3 p. % sur le revenu, l'*income*, et sur toute propriété.

Constatons d'abord que le mot de *property* n'est pas seule-

ment appliqué à la terre et aux immeubles, il l'est encore à toutes les valeurs quelconques.

L'*income tax* et la *property tax* comprennent donc ensemble les revenus de toutes les sources.

La différence est celle-ci : la *property tax* s'applique à l'intérêt que produisent, sans travail, les capitaux accumulés, fruits d'un travail précédent;

L'*income tax*, aux profits des capitaux mis en valeur par le travail, aux profits de l'intelligence, aux salaires des employés.

Ainsi les propriétaires fonciers, les propriétaires de maisons, ceux de rentes, payeront la *property tax*.

Les avocats, les médecins, les fermiers, les industriels, les marchands payeront la taxe du revenu.

Au reste, ces deux taxes ont toujours marché ensemble : celle du revenu a aidé à faire accepter celle de la propriété ; elles ont été rappelées en même temps. Elles ne doivent durer que trois ans.

Nous n'avons pas grand'chose à dire de la taxe sur la propriété. Les rentiers de l'Angleterre l'ont même, on peut dire, acceptée avec joie, puisque les fonds publics se sont élevés le jour où sir Robert Peel a fait connaître son projet.

Les rentiers comprennent, en effet, que leur seul gage est la prospérité de l'Angleterre; refuser une légère assistance dans un moment extrême, serait s'exposer à voir tarir les sources de cette prospérité, déjà bien ébranlée: leur soudaine et joyeuse résignation prouve qu'ils ont de l'intelligence.

L'impôt sur le revenu rencontre, au contraire, de sérieuses résistances. C'est une inquisition à laquelle personne ne se soumettra sans répugnance.

Voici le mode de perception que se propose de suivre l'administration tory; c'est celui qui fut adopté, en 1806, par lord Lansdowne lui-même.

Le contrôle de la taxe sera confié au bureau du timbre et des taxes. Tout propriétaire sera tenu de faire sa déclaration annuelle. Les profits du commerce seront évalués sur la moyenne des trois années précédentes; ceux des professions libérales sur le revenu d'une année.

Les réclamations seront adressées, soit aux commissaires généraux des taxes, soit à l'un des commissaires spéciaux qui seront nommés par le gouvernement.

Une clause nouvelle, que l'ancienne loi ne contenait pas, donnera aux négociants et aux hommes de professions la faculté de s'acquitter tout à la fois des trois années de taxe.

Cette clause, qui jusqu'à présent a passé inaperçue, est cependant d'une extrême importance : elle change totalement le caractère de la loi. L'impôt devient par là une espèce de subside que l'État demande aux riches pour ses besoins pressants. Il n'est pas douteux que la presque unanimité des imposés ne s'acquittent à l'instant même de leur part totale dans ces charges nouvelles.

Il y a, nous le savons, bien des objections à faire à cet impôt; mais, en vérité, lorsqu'on réfléchit qu'il n'est établi que pour trois ans, qu'on peut l'acquitter tout d'un coup, sans être soumis à l'inquisition du collecteur, que surtout toute propriété, tout revenu au-dessous de 150 liv. st., reste affranchi, on n'a pas le courage de blâmer l'homme d'Etat qui le préfère à l'élévation des droits de douanes, ou à celle des impôts de consommation.

Dans les grandes occasions, il faut le reconnaître, les Anglais n'ont jamais hésité à venir au secours de l'État.

Sous la république, l'Angleterre s'imposa l'impôt le plus extraordinaire : chaque famille se retrancha un repas par semaine, et l'on se faisait un cas de conscience, quelle que fût la fortune qu'on possédât, de l'exécution stricte et ponctuelle de la lettre de la loi.

Si l'on veut bien considérer qu'un Anglais consomme en toutes choses *cinq fois autant qu'un Français,* on se fera quelque idée des ressources qui restent à cette nation pour faire face à ses dépenses extraordinaires.

Nous le répétons, ce n'est pas le présent qui inquiète les hommes d'État d'Angleterre, c'est la tendance, c'est l'état de choses que doit nécessairement amener le déplorable système de restriction commerciale, auquel la solidarité désormais établie entre tous les intérêts rend si difficile de porter remède.

C'est dans la réforme du tarif proposée par sir Robert Peel qu'il faut chercher les opinions économiques de cet homme d'État. Dans son exposé des motifs, sir Robert ne manque pas de rendre hommage aux principes de la science, et de proclamer l'excellence de la liberté en matière d'échanges. Mais cette

déclaration n'est pas tout; il s'agit de voir si l'application l'a suivie autant qu'elle peut la suivre aujourd'hui.

Ne perdez pas de vue que c'est l'intérêt foncier et l'intérêt colonial réunis qui ont porté sir Robert Peel au pouvoir; il fallait donc bien qu'il se souvînt d'eux dans ses propositions.

La loi céréale de lord John Russell épouvantait les propriétaires : l'échelle de sir Robert Peel a rassuré les moins ombrageux; les autres se sont déjà séparés de lui.

Mais cependant les mesures de sir Robert ne laissent pas que d'atteindre le propriétaire foncier.

Voici un résumé de ses principales réformes.

DÉNOMINATION.	DROITS ACTUELS.			DROITS PROPOSÉS. D'ORIGINE ÉTRANGÈRE.			DES COLONIES.		
	liv.	sch.	d.	liv.	sch.	d.	liv.	sch.	d.
Bœufs	Prohibés.			1	»	»	»	10	»
Vaches	d°.			»	15	»	»	7	6
Veaux	d°.			»	10	»	»	5	»
Moutons	d°.			»	3	»	»	1	6
Cochons	d°.			»	5	»	»	2	6
Chèvres, chevreaux	d°.			»	1	»	»	»	6
Viande de bœuf fraîche, 50 kil.	d°.			»	8	»	»	2	»
Viande de porc frais	d°.			»	8	»	»	2	»
Poisson, 50 kil.	d°.			»	5 à 1	»	En franchise.		
Lard	1	8	»	»	14	»	»	3	6
Axonge	»	8	»	»	2	»	»	»	6
Anes	»	10	»	»	2	6	»	1	3
Bière, les 32 litres	3	6	»	2	»	»	1	»	»
Bœuf salé, 50 kil.	»	12	»	»	8	»	»	2	»
Farine, le boisseau	»	3	»	»	»	6	»	»	3
Bois d'acajou étranger	5	»	»	1	10	»	»	10	»
Fer en barres, le tonneau	1	10	»	1	»	»	»	2	6
Plombagine, 50 kil.	»	4	»	»	1	»	»	»	6
Zinc, 50 kil.	»	2	»	1	»	»	»	10	»
Huiles d'olives et extraits, le ton.	4	4	»	2	»	»	1	»	»
Huile de baleine, le tonneau	26	12	»	6	»	»	»	»	»
Spermaceti	26	12	»	15	»	»	»	»	»
Gomme Sénégal, 50 kil.	»	6	»	»	3	»	»	1	6
Gomme arabique	»	6	»	»	3	»	»	1	6
Shellac	»	6	»	»	1	»	»	»	6
Lacdye	»	6	»	»	»	1	»	»	1
Bois de construction, 50 pieds cubes	3	»	»	1	5	»	1	1	»
							Le droit actuel est de 10 sch.		
Cuirs, 50 kil.	»	4	8	»	2	»	»	1	»
Cuirs verts	»	2	4	»	1	»	»	»	6
Souliers de femmes, la douzaine	»	18	»	»	8	»	»	4	»
Bottes d'hommes	2	14	»	1	5	»	»	12	6
Souliers d'hommes	1	4	»	»	12	»	»	6	»
Gants, réduction de 50 pour 100.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Goudron, 12 barils	»	15	»	»	6	»	»	3	»
Térébenthine, valeur de 12 sch. les 50 kil.	»	4	4	»	1	»	»	»	6
Café, la livre	»	1	3	»	»	8	»	»	4
Suif, 50 kil.	»	3	2	»	3	2	»	»	3
							Droit act., 1 sch.		
Pommes de terre, 50 kil.	»	2	»	»	»	2	»	»	1
Riz, 3 hectol.	1	»	»	»	3	»	»	»	1
DROITS A L'EXPORTATION.									
Terre de pipe	»	1	6	»	»	»	»	»	»
Charbon de terre	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Minerai	5 pour 100.			»	»	»	»	»	»
Laines et peaux, 50 kil.	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Laines, 50 kil.	»	5	»	»	»	»	»	»	»

Nous n'irons pas plus loin dans cette énumération ; ce qui précède suffit à faire comprendre la pensée de sir Robert Peel.

L'Europe se livre avec ardeur au travail industriel ; favorisées par l'abondance relative des subsistances, l'Allemagne et la Suisse développent leurs fabriques, et déjà quelques grands manufacturiers anglais, effrayés de rencontrer ces nations sur les marchés, ont transporté au milieu d'elles leurs capitaux, leur science, leur énergie, rendant, par cette émigration, la lutte plus difficile encore pour leurs compatriotes.

Une diminution des tarifs, surtout en ce qui touche les subsistances et les matières premières, est donc urgente. Il importe de rétablir au plus vite le niveau détruit par la cherté comparative des vivres, et alors aucune nation ne pourra, disent les Anglais, leur enlever un marché qu'ils auront conquis. Mais ce remède peut venir un peu tard ; d'ailleurs, les dispositions de l'Europe peuvent changer : aussi Robert Peel a-t-il en même temps voulu accorder une large faveur aux colonies, créer là de vastes débouchés à venir, et rapprocher leur condition de celle de la mère-patrie, en établissant des droits très-faibles à l'entrée de leurs productions naturelles et manufacturières.

La plupart des articles ainsi favorisés ne sont pas encore fabriqués ou produits dans les colonies ; mais le bill de sir Robert est un principe, et bien qu'en thèse générale les droits différentiels ne soient pas exempts de reproche, il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas par une surtaxe que sir Robert Peel les établit, mais par un dégrèvement plus grand. Cette faveur n'est donc après tout, dans l'état actuel, *qu'une promesse* d'un dégrèvement plus considérable, après un dégrèvement déjà très-grand.

Les colonies anglaises, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie surtout, développent avec une énergie extrême leur puissance productive agricole ; là les terres sont fertiles, et des plaines immenses permettent, comme à Buenos-Ayres, l'élève des bestiaux sur la plus grande échelle. Dans peu de temps les laines, les cuirs, les viandes salées, feront les principaux articles d'exportation. Or, le nouveau tarif de sir Robert Peel abaisse l'entrée des cuirs étrangers de 4 sch. 8 d. à 2 sch., et met en même temps à 1 sch. seulement le droit sur les cuirs coloniaux. Qu'est-ce que ce changement, sinon un avantage présent et la promesse d'un avantage plus considérable quand les colonies pourront fournir à la consommation ? Pour les

laines, si le droit étranger actuel est d'un penny, la franchise est déclarée pour les laines coloniales.

Le riz payait 1 liv. st. les 3 hectolitres; il payera désormais 3 sch. lorsqu'il viendra de l'étranger, et seulement 1 penny quand les colonies pourront le fournir.

On reproche à sir Robert Peel cette concession en faveur des colonies. On dit que c'est un retour vers les idées du système protecteur. Nous serions enchanté que les principes protecteurs de nos hommes d'État se formulassent de la même manière.

En résumé, réduction considérable des tarifs actuels, réduction plus considérable encore en faveur des colonies, tel est le bill nouveau. C'est un système; car lorsque le droit étranger reste le même, sir Robert Peel abaisse le droit colonial.

Que sir Robert adopte les mesures proposées par lord John Russell relativement aux importations aux colonies; qu'il fasse pour elles, pour leur travail actuel, ce qu'il fait pour la métropole, qu'il les dégrève à leur tour, et nous n'aurons que des vœux à faire pour ses propositions.

La mauvaise répartition des fruits du travail en Angleterre a fait dire à tous les économistes, à tous les hommes d'État, que le pays est trop peuplé. C'est là une vérité relative qui n'a pas plus de valeur réelle que cette autre assertion, les manufactures ont trop produit! Mais puisqu'il n'est pas possible de changer en un instant les effets d'erreurs séculaires, il faut bien en convenir, l'émigration est une chose qu'on a aujourd'hui toute raison de recommander. Le bill de sir Robert Peel a cette arrière-pensée, et ce n'est pas dans les colonies à sucre qu'il dirige ses concitoyens, c'est vers les contrées où l'agriculture doit se développer rapidement; c'est en même temps un marché nouveau, un marché de cent millions d'habitants qu'il veut créer pour les produits anglais. La pensée est large, elle pourra devenir féconde, à la condition qu'une nouvelle question de tarif ne vienne pas, comme il y a soixante-six ans, rompre violemment les liens de la métropole avec ses colonies devenues puissantes.

D'ailleurs, il y a aujourd'hui pour l'Angleterre un intérêt plus pressant, c'est celui de son commerce actuel avec le monde. Il ne faut pas qu'elle s'expose à le compromettre par des avantages que les colonies ne réclament pas. Ainsi l'Amérique fournit aujourd'hui à l'Angleterre le tabac qu'elle consomme; un

droit différentiel en faveur de l'Inde va avoir pour résultat de diminuer progressivement les importations américaines. Est-ce pour dédommager l'Inde de la perte de son commerce d'opium?

L'un des points les plus saillants du bill de sir Robert Peel est la levée des prohibitions et l'abaissement des droits exagérés des produits agricoles les plus nécessaires à la subsistance. (Voir le tableau qui précède.)

Jusqu'à présent, les propriétaires ont regardé ces exclusions comme un droit acquis, et certes, après la discussion sur les lois céréales, nous ne pouvions concevoir l'espérance que sir Robert Peel, porté au pouvoir par les conservateurs, osât porter la main sur ces priviléges précieux.

Passer de la prohibition absolue de la viande de boucherie à un droit de 25 fr. par tête de bœuf, de 4 fr. par mouton, de 12 fr. 50 par veau, cela semblerait audacieux à nos progressistes les plus avancés. Depuis dix-huit ans la nation française est privée de viande ; chaque jour diminue la part relative de chaque individu, et à toutes les réclamations on nous dit froidement que le droit de 55 fr. est nécessaire au producteur. Nécessaire! la privation d'aliments pour toute une nation, nécessaire à la fortune de quelques-uns!... On a bien raison de dire que l'avarice ne rougit plus quand elle s'exerce en grand.

Et c'est cependant un tory, l'un de ces hommes d'État si impopulaires, si orgueilleux, si peu révolutionnaires, qui ose concevoir un pareil projet. Ce fut encore un tory, Pitt, qui le premier avait proclamé cette vérité, qui chez nous épouvante tant les bonnes gens : « La nation doit le travail et la subsistance à tous ses enfants. » Il allait plus loin : il proposait que toute famille de cottagers possédant un champ eût droit à une vache ou autre animal domestique, *acheté aux frais de la commune*. Ce furent aussi les tories qui, après la guerre, se mirent, de concert avec les whigs, à diminuer les impôts et à soulager les peuples; et voici qu'un tory, effrayé de la périodicité des crises qui compromettent l'avenir industriel du pays, propose un abaissement général des droits d'entrée sur les objets de première nécessité, le pain, la viande, le riz, les pommes de terre, l'huile, etc. Quel exemple!

Les Anglais consomment par an 500 millions de kilogrammes de viande de boucherie; si l'abaissement produit par le projet

est de 10 centimes par kil. seulement, c'est pour le consommateur une économie de 50 millions.

On dira que cette somme entre, à l'heure qu'il est, dans les poches de l'aristocratie anglaise, et que désormais elle profitera aux étrangers; mais la première assertion seule est vraie, la seconde est fausse. L'ouverture des barrières tendra d'une part à égaliser les prix, et d'autre part à accroître la consommation. Or, c'est sur cet accroissement seulement que s'exercera le commerce étranger.

Il se pourrait bien que le voyage du roi de Prusse en Angleterre n'eût pas été sans influence sur la levée des prohibitions de la viande de boucherie. Depuis douze ans l'Allemagne réclame de la France un abaissement des droits d'entrée sur les bestiaux. Des négociations interminables ont été cent fois rompues, puis reprises, puis abandonnées de nouveau. L'intérêt privé a fait échouer de bonnes intentions ministérielles que n'appuyait pas une volonté ferme et une détermination arrêtée.

L'Allemagne s'est tournée vers l'Angleterre; elle a obtenu d'elle ce que la France lui refuse si obstinément : elle a obtenu cent fois plus encore, car sir Robert passe tout à coup de la prohibition absolue à un droit moitié moindre que le nôtre. Il y a pour la France, dans cet arrangement de l'Angleterre avec l'Allemagne, une triste leçon; mais elle est méritée.

Ce n'est encore qu'un projet, dira-t-on; mais, qu'on le sache bien, c'est un projet mûri par un homme habitué à résister. Sir Robert Peel n'est pas ce que nous appelons un philanthrope; c'est un homme grave, qui ne s'arrête qu'aux projets praticables, qui souvent même ne les adopte que poussé par l'impérieuse nécessité. Les propriétaires fonciers le connaissent; aussi, malgré quelques résistances individuelles, le projet sera-t-il adopté. Si les réformistes eussent fait une proposition semblable, on aurait pu, comme pour la loi des céréales, les soupçonner de se laisser aller aux élans de leurs sentiments généreux: à tort ou à raison, sir Robert Peel n'est point accusé de telles faiblesses; aussi les résistances des conservateurs sont-elles bien moins redoutables pour lui.

Nous osons à peine concevoir un changement dans notre propre régime actuel, et c'est toujours avec répugnance que nous nous occupons de sujets aussi éloignés de la pratique. Ce-

pendant nous ne pouvons nous empêcher de dire que cette profonde altération du système anglais impose à la France le devoir le plus impérieux. Désormais les bœufs normands auront moins de frais pour aller en Angleterre que pour venir à Paris.

Déjà chaque année nos producteurs cèdent aux Anglais, pour l'exportation lointaine, 4,000 têtes de gros bétail; que sera-ce lorsque ces produits seront admis à la consommation même du pays? En présence de telles éventualités, les Chambres comprendront-elles qu'un abaissement de droits est désormais indispensable? Nous sommes dans le régime des demi-mesures : eh bien! qu'au moins les producteurs nous permettent de rentrer, moyennant 1 fr. de droit, la même quantité de bœufs qu'ils exporteront moyennant 1 fr. de sortie : il y aura compensation.

Nous voudrions bien parler de la réserve que fait sir Robert Peel relativement à nos grands produits français; mais ici la question est devenue politique : la méfiance générale qui existe en France envers le gouvernement anglais empêche que les principes économiques soient invoqués. On parle de représailles, d'impôts nouveaux contre les produits anglais : nous n'avons rien à dire à cela, sinon qu'une nation a le droit de s'imposer des privations, de se ruiner même pour perdre ses ennemis. Les Russes ont brûlé Moscou pour se défendre.

